

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 18 novembre 2025, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Létourneau, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Postes	Noms
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Pierre Rousseau
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Sébastien Gaudreau
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseillère, district électoral n° 6	Myriam Bouthillette

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et assistante greffière et M^{me} Nancy Bernier, greffière.

ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue
- 1. Adoption ordre du jour
- 2. Procès-verbaux du 1^{er} et 3 octobre 2025 / Adoption

Première période de questions

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal / Dépôt
- 4. Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement distinct n° 92-2005-85-1 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales soumis aux personnes habiles à voter de la zone n° 519
- 5. État comparatif prévu selon l'article 105.4 L.C.V. / Dépôt
- 6. Remplacement des automates / Octroi de contrat
- 7. Installation d'un abreuvoir au parc Neveu / Octroi de contrat
- 8. Avis préliminaire, nouvel aréna de Saint-Césaire / Octroi de mandat

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9. Calendrier 2026 des séances ordinaires du Conseil municipal / Adoption
- 10. Comités des membres du Conseil / Nominations
- 11. Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Révisions budgétaires n° 4 de l'année 2025
- 12. Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Révisions budgétaires n° 5 de l'année 2025
- 13. Centre de services scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 / Avis
- 14. Avis de révision périodique - CMQ-62185-002 - Maison de jeunes des quatre lieux - Demande d'exemption de taxes / Avis
- 15. Entretien ménager 2026 / Octroi de contrat

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

16. Refonte site Web / Octroi de contrat

Demande de contribution financière

17. Centre d'action bénévole de Saint-Césaire – Paniers de Noël 2025

18. Album des finissants PGO / Demande de commandite

SÉCURITÉ PUBLIQUE - COUR MUNICIPALE

19. Club de 3 et 4 roues de l'Estrie – Demande de droit de passage / Autorisation pour 2025-2026

20. Poste de préventionniste au service de Protection et Secours civil / Départ

21. Résolution 2025-10-289 - Formation de pompiers 2026-2027 / Besoins / Amendement

TRAVAUX PUBLICS

Eau potable – Eaux usées / Hygiène du milieu

22. Surplus générés par l'aqueduc pour l'année 2024 / Affectation

23. Évaluation de la capacité d'accueil zone industrielle 406 / Octroi de mandat

24. Étude sur le potentiel aquifère au sud de la Ville et avis technique / Octroi de mandat

Voirie

25. Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – Projet particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipale PPA-ES 2022

26. Remplacement d'un ponceau P-170, rang de la Grande-Barbue / Acceptation provisoire des travaux - Libération d'une retenue contractuelle de 5 % - Décompte progressif n° 1

27. Acte de servitude pour une conduite pluviale existante – partie du lot 3 906 764 / Autorisation de signature

28. Remplacement de l'aérotherme au garage municipal / Acquisition

Cours d'eau

29. Demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Branche 3 du cours d'eau Bissonnette / Appui et répartition des travaux

30. Demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Williams / Appui et répartition des travaux

URBANISME

31. DA-03-2025 demande d'aliénation et utilisation à des fins agricoles d'une partie du lot no 1 593 176

LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

32. Poste de directrice du service des loisirs, vie culturelle et communautaire / Permanence

33. Poste de commis à la bibliothèque / Nomination

34. Robot commercial – Complexe sportif piscine / Achat

35. Piste de vélodrome – conception - construction / Adjudication de contrat

Affaires nouvelles

Correspondances

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

36. Liste de correspondances

Communication du maire

Seconde période de questions

Fin de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Résolution 2025-11-329

Ordre du jour / Adoption

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par **Joanie Généreux**

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-330

Procès-verbaux du 1^{er} et 3 octobre 2025 / Adoption

Une copie des procès-verbaux du 1^{er} et 3 octobre 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par **Michel Deschamps**

Et résolu que le procès-verbal du 1^{er} octobre soit adopté tel que modifié et que le procès-verbal du 3 octobre 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Dépôt de documents

Tel que prévoit l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c E-2.2 (LERM), la greffière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal suivants :

- Sylvain Létourneau, Maire
- Joanie Généreux, conseillère district #1
- Pierre Rousseau, conseiller district #2
- Michel Deschamps, conseiller district #3
- Sébastien Gaudreau, conseiller district #4
- Claudie Létourneau, conseillère district #5
- Myriam Bouthillette, conseillère district #6

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, la greffière transmettra au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le relevé qui identifie les membres du conseil ayant déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Dépôt de documents

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement distinct n° 92-2005-85-1 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales soumis aux personnes habiles à voter de la zone n° 519.

La greffière, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement n° 92-2005-85-1 est de : **144**
- que le nombre de demande requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : **25**
- que le nombre de signatures apposées est de : **17**

Elle déclare que le Règlement distinct n° 92-2005-85-1 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales soumis aux personnes habiles à voter de la zone n° 519 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Lecture faite à Saint-Césaire ce dix-huitième jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq à 19 h 35.

Résolution 2025-11-331

États comparatifs prévus selon l'article 105.4 L.C.V. / Dépôt

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, a produit pour dépôt les états comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – c. C-19).

Résolution 2025-11-332

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M^{me} Isabelle François, à titre de directrice générale et assistante greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Octroi d'un contrat pour la mise à niveau du contrôle de trois postes de pompage pour l'installation et la programmation des automates, à Automation R.L. inc., de Saint-Hyacinthe, pour le prix 32 134,53 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 2 octobre 2025.

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

- Octroi d'un contrat pour l'installation d'un abreuvoir au parc Neveu, à Excavation St-Césaire inc., de Saint-Césaire, pour le prix de 5 852,50 \$, plus les taxes, tel qu'il appert des factures 14235 et 14588 datées du 19 septembre et du 1^{er} novembre 2025.
- Octroi d'un mandat pour de l'accompagnement afin d'amorcer des démarches pour un avis préliminaire de type « conception/construction » concernant le nouvel aréna de Saint-Césaire, à Gestion Roger Fradette inc., de Saguenay, pour une enveloppe budgétaire de 6 000 \$, plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition d'offre de service datée du 28 avril 2025.

Résolution 2025-11-333

Calendrier 2026 des séances ordinaires du Conseil municipal / Adoption

Considérant l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

Considérant qu'il doit également fixer le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu que les séances ordinaires 2026 du conseil municipal soient et sont tenues mensuellement un mardi à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal située au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire et que le calendrier 2026 soit et est établi comme suit :

Le mardi 13 janvier	Le mardi 14 juillet
Le mardi 10 février	Le mardi 11 août
Le mardi 10 mars	Le mardi 8 septembre
Le mardi 14 avril	Le mardi 13 octobre
Le mardi 12 mai	Le mardi 10 novembre
Le mardi 9 juin	Le mardi 8 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi qui régit la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-334

Comités et représentations des membres du Conseil / Nominations - délégations

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de nommer les membres du conseil municipal sur les comités et les organismes suivants, à savoir :

Comité	Membres nommés
Comité des Travaux publics	Pierre Rousseau Sébastien Gaudreau

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Comité	Membres nommés
Comité des loisirs	Myriam Bouthillette Michel Deschamps Joanie Généreux Claudie Létourneau

Comité	Membres nommés
Comité Administration / Finances / Ressources humaines	Myriam Bouthillette Joanie Généreux Michel Deschamps Sébastien Gaudreau

Comité	Membres nommés
Comité Sécurité publique et Incendie	Pierre Rousseau Sébastien Gaudreau Myriam Bouthillette

Comité	Membres et substitut nommés
Comité d'aménagement du territoire et d'urbanisme	Joanie Généreux Claudie Létourneau Sébastien Gaudreau Sylvain Létourneau

Comité	Membres et substitut nommés
Comité consultatif d'Urbanisme	Pierre Rousseau Claudie Létourneau Sylvain Létourneau

Comité	Membres nommés
Comité relatif à l'application du Règlement n° 309 et amendements sur la démolition d'immeubles	Claudie Létourneau Michel Deschamps Joanie Généreux

Organisme	Membres et substitut nommés
Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire	Sylvain Létourneau Sébastien Gaudreau Michel Deschamps Joanie Généreux
Substitut	Pierre Rousseau

Organisme	Membres nommés
Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville	Sylvain Létourneau
Substitut	Sébastien Gaudreau

Organisme	Membres nommés
Fondation de l'Élite sportive et culturelle de Saint-Césaire	Claudie Létourneau Michel Deschamps Myriam Bouthillette Joanie Généreux

Organisme	Représentant nommé
Conseil d'Établissement de l'école primaire Saint-Vincent	Claudie Létourneau

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Organisme	Représentant nommé
Conseil d'Établissement de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO)	Claudie Létourneau
Organisme	Représentant nommé
Maison de Jeunes des Quatre-Lieux	Myriam Bouthillette
Organisme	Représentants nommés
Fondation du Collège Santé	Sylvain Létourneau
Organisme	Représentant nommé
Clinique médicale du Collège Santé	Sylvain Létourneau
Organisme	Observateur nommé
Centre d'Action bénévole (CAB)	Pierre Rousseau

Et résolu également que la présente résolution remplace la résolution 2024-05-148 et toute autre résolution de même nature.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-335

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Révision 4 du Budget 2025 pour Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'approuver la révision budgétaire n° 4 du budget 2025 de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, en référence au document daté du 17 octobre 2025, le tout comme suit :

Révision n°	Date	Budget approuvé précédent	Budget approuvé cumulatif
1	2025-03-03	7 424 \$	32 354 \$
2	2025-06-02	32 354 \$	32 436 \$
3	2025-08-26	32 436 \$	32 459 \$
4	2025-10-17	32 459 \$	32 864 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-336

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Révision 5 du Budget 2025 pour Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'approuver la révision budgétaire n° 5 du budget 2025 de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, en référence au document daté du 4 novembre 2025, le tout comme suit :

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Révision n°	Date	Budget approuvé précédent	Budget approuvé cumulatif
1	2025-03-03	7 424 \$	32 354 \$
2	2025-06-02	32 354 \$	32 436 \$
3	2025-08-26	32 436 \$	32 459 \$
4	2025-10-17	32 459 \$	32 864 \$
5	2025-11-04	32 864 \$	32 666 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-337

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 / Avis

Considérant que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (c.l-13.3) stipule que le centre de services scolaire doit consulter toutes municipalités ou communautés métropolitaines, dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire;

Considérant que les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire ont pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

En conséquence, il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire donne un avis favorable au plan triennal 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières en référence au document daté du 21 octobre 2025 concernant l'école primaire Saint-Vincent et l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy situées sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-338

Avis de révision périodique – CMQ-62185-002 – Maison de jeunes des quatre lieux – Demande d'exemption de taxes / Avis

Considérant que la Maison de jeunes des quatre lieux de Saint-Césaire a obtenu le 15 août 2016 une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 2002, avenue de l'Union à Saint-Césaire;

Considérant qu'à tous les 9 ans, la Commission municipale du Québec (CMQ), en conformité de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), fait la révision périodique de cette reconnaissance et qu'à cet égard, la Ville de Saint-Césaire doit donner son avis à la CMQ;

Considérant que la Maison de jeunes des quatre lieux poursuit encore à ce jour, sa mission d'organisme à but non lucratif;

En conséquence il est proposé par Joanie Généreux

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire maintienne son avis favorable auprès de la Commission municipale du Québec aux fins d'exemption des taxes foncières pour la Maison de jeunes des quatre lieux pour ses activités exercées au 2002, avenue de l'Union à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-339

Entretien ménager 2026 / Octroi de contrat

Il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu d'octroyer le contrat d'entretien ménager à André Gagné de Saint-Césaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, pour la somme mensuelle comme suit, plus les taxes :

- Bureau de la SAAQ, 1220, avenue Saint-Paul 1 340 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-340

Refonte du site Web / Octroi de contrat

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu d'octroyer un contrat pour la refonte du site Web de la Ville à Groupe Activis Quantik Inc., de Belœil, au montant de 22 215 \$ plus les taxes, pour la mise en place du site web et de 4 375 \$, plus les taxes, pour les fonctionnalités optionnelles « Chatbot AMI et le moteur de réponse intelligent » tel qu'il appert de la proposition n° 014394 datée du 23 octobre 2025.

Résolution 2025-11-341

Centre d'action bénévole de Saint-Césaire – Paniers de Noël 2025

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer à même les profits de l'Omnium de golf, un don de 1 500 \$ au Centre d'action bénévole de Saint-Césaire dans le cadre de la campagne des Paniers de Noël 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-342

Album des finissants PGO / Demande de commandite

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer, une commandite de 225 \$ à l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy de Saint-Césaire dans le cadre de la campagne de l'album des finissants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Résolution 205-11-343

Club de 3 et 4 roues de l'Estrie – Demande de droit de passage / Autorisation pour 2025-2026

Considérant la demande de reconduction du droit de passage pour 2025-2026 dans la lettre datée du 23 septembre 2025 du Club de 3 et 4 roues de l'Estrie (Cowansville – Granby);

Considérant que les membres du Club de 3 et 4 roues de l'Estrie (Cowansville – Granby) sont assujettis à la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2);

Considérant que l'autorisation est conditionnelle au maintien de la quiétude des secteurs et de la cohabitation harmonieuse entre les quadistes, les résidents et les usagers dans les secteurs;

En conséquence, il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu de reconduire l'autorisation au Club de 3 et 4 roues de l'Estrie (Cowansville – Granby) pour la période allant du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} avril 2026.

Et résolu également de procéder à l'implantation d'une signalisation conforme aux normes en vigueur pour les véhicules hors route comme suit :

- de l'avenue Nadeau à partir de la rue Notre-Dame (route 233 du MTMD) jusqu'à la rue de l'Horizon;
- sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord, sur environ 6 kilomètres, entre les numéros civiques 195 et 197 jusqu'à la route 112;
- sur le rang Rosalie, entre les numéros civiques 110 et 122.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-344

Poste de préventionniste au service de Protection et Secours civil / Départ

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le conseil municipal prend acte du départ au poste de préventionniste au service de Protection et Secours civil, de Madame Cassandra Harvey, lequel est effectif depuis le 8 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-345

Résolution 2025-10-289 - Formation de pompiers 2026-2027 / Besoins / Amendement

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompières et pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompières et pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il est en vigueur jusqu'au 31 mars 2027;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompières et pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompières et pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire prévoit la formation de deux (2) personnes pour le programme Pompier I et/ou de deux (2) personnes pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire prévoit la formation de quatre (4) personnes pour le programme de formation en sauvetage en hauteur et espace clos et d'une (1) personne pour le programme de formation instructeur en tactiques de combat au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompières et pompiers pour la Ville de Saint-Césaire dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-346

Surplus générés par l'aqueduc pour l'année 2024 / Affectation

Il est proposé par Pierre Rousseau

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Et résolu d'affecter les surplus accumulés libres générés par l'aqueduc pour l'année 2024 pour une somme de 133 156,56 \$ au surplus accumulé affecté Secteur – Aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-347

Évaluation de la capacité d'accueil de la zone industrielle n° 406 / Octroi de mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie afin d'évaluer la capacité d'accueil des infrastructures de la zone industrielle n° 406, à la firme BHP Conseils, de Montréal, pour une enveloppe budgétaire maximale de 10 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services AP2072 datée du 6 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-348

Étude sur le potentiel aquifère au sud de la Ville et avis technique / Octroi de mandat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude sur le potentiel aquifère du secteur sud de la Ville, à la firme LNA Hydrogéologie Environnement, de Québec, au prix de 17 838,80 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services 16274 datée du 29 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-349

Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – Projet particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipale PPA-ES 2022 (Dossier n° 00032026-1 - 55023 (16) - 20220511-008)

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

Considérant que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement.

Considérant que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu que le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 6 485 771 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-350

Remplacement d'un ponceau P-170, rang de la Grande-Barbue / Acceptation provisoire des travaux – Libération d'une retenue contractuelle de 5 % - Décompte progressif n° 1

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de prononcer l'acceptation provisoire des travaux et d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 totalisant une somme de 74 201,24 \$, incluant les taxes et incluant la libération d'une retenue contractuelle de 5 % (3 396,68 \$), à l'adjudicataire, Excavations St-Césaire inc. du contrat TPV 202507.10 – Réfection d'un ponceau sur le rang de la Grande Barbue;

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Que la libération du paiement soit conditionnelle au dépôt par l'adjudicataire des quittances des sous-traitants ayant dénoncé leur contrat et des documents statutaires;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-351

Acte de servitude pour une conduite pluviale existante – partie du lot 3 906 764 / Autorisation de signature

Considérant le fonds servant de servitude à établir et de tolérances d'empiettement pour une conduite pluviale existante sur une partie du lot 3 906 764;

Considérant la description technique datée du 21 octobre 2025, préparée par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, pour une partie du lot 3 906 764 de la minute 18155, dossier AGB-215863-4;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu de mandater le notaire, M^e Jean-François Denicourt de Saint-Césaire, pour la préparation d'un acte de servitude et d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et assistante greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents afférents à cet acte de servitude.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

Résolution 2025-11-352

Remplacement de l'aérotherme au garage municipal / Acquisition

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de procéder à l'achat et à l'installation de l'aérotherme au garage municipal, à Mazout et propane Beauchemin, de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour le prix de 5 725,15 \$, plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission numéro 103067 datée du 28 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-353

Demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Branche 3 du cours d'eau Bissonnette / Appui et répartition des travaux

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Branche 3 sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire (59 %) et sur le territoire municipal de l'Ange-Gardien (41 %);

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part du technicien aux travaux et à l'inspection du cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Branche 3 du cours d'eau Bissonnette;

Considérant que, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Ville, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ces bassins soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire :

1. appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Branche 3 du cours d'eau Bissonnette et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
2. informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans ce cours d'eau en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur possible d'au plus 10 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-354

Demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Williams / Appui et répartition des travaux

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Williams situé sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part du technicien aux travaux et à l'inspection du cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Williams;

Considérant que, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Considérant qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Ville, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ces bassins soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire :

1. appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Williams du cours d'eau Bissonnette et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
2. informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans ce cours d'eau en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur possible d'au plus 10 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-355

Demande d'autorisation présentée par Monsieur Daniel Jodoin, a-g, mandataire pour les demandeurs : madame Lise Brodeur Ostiguy et monsieur Bernard Ostiguy, visant l'aliénation et l'utilisation aux fins résidentielles d'une partie du lot n° 1 593 176 / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Considérant que le mandataire s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner et d'utiliser aux fins résidentielles une partie du lot mentionné en objet, dont la superficie est établie à 577,4 mètres carrés;

Considérant que cette partie du lot n° 1 593 176 sera rattachée au lot contigu n° 1 593 258, lequel appartient aux demandeurs, afin que les installations septiques desservant leur résidence isolée soient situées entièrement sur leur propriété foncière;

Considérant que les demandeurs sont en démarche transactionnelle avec la propriétaire du lot n° 1 593 176;

Considérant que les lots et la partie de lot susmentionnée sont plus amplement décrits au plan de localisation préparé par la mandataire en date du 14 juillet 2025 et portant le numéro 17981 de ses minutes;

Considérant que les lots n°s 1 593 176 et 1 593 258 se situent dans la zone n° 514 parmi laquelle est autorisée, en vertu du Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements de la Ville de Saint-Césaire, l'usage « habitation unifamiliale isolée A-1 »;

Considérant que l'usage résidentiel projeté au lot n° 1 593 176 s'avère ainsi conforme au Règlement de zonage précité;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande satisfait les critères édictés à l'article 62.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, RLRQ c P-41.1 (LPTAA);

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande satisfait les critères édictés à l'article 62 de la LPTAA, comme démontré au tableau de l'Annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence, il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appuie la demande d'autorisation ci-dessus décrite telle que présentée par le mandataire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du lot.	Sol de catégories 2 et 4.
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants.	Similaire / catégories 2 à 4.
3	Les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture.	La parcelle convoitée présente une superficie restreinte (0,0577 ha) et ne supporte aucune agriculture depuis au moins une décennie.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles des lots avoisinants.	Nulle.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Faible : seule une installation produisant \pm 350 unités animales se situe à proximité du lot visé (\pm 430 mètres). Cette autorisation ne vise pas l'implantation de nouveaux bâtiments visés par le calcul des distances séparatrices.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	N/A Il s'agit d'une résidence existante et d'un contexte ponctuel d'inclusion des installations septiques.
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Maintenue.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et à l'échelle de la région.	Aucun effet n'est à prévoir sur les ressources eau et sol disponibles pour l'agriculture.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Aucun impact.
10	L'effet sur le développement économique de la région.	Critère non applicable.
11	Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation la justifie.	Critère non applicable.

CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité socioéconomique aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une Municipalité régionale de comté (MRC).	Critère non applicable.
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur.	Désinclusion foncière et empiètement des équipements septiques desservant sa résidence isolée sur le lot voisin. Contrainte immobilière à prévoir pour d'éventuelles transactions.

Résolution 2025-11-356

Poste de directrice du service des loisirs, vie culturelle et communautaire / Permanence

Considérant que Madame Catherine L'Homme a été embauchée le 28 avril 2025 au poste de directrice du service des loisirs, vie culturelle et communautaire et que sa période de probation s'est terminée le 28 octobre 2025;

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Considérant que la direction générale est satisfaite du travail accompli et recommande sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'accorder la permanence à Madame Catherine L'Homme au poste de directrice du service des loisirs, vie culturelle et communautaire à partir du 28 octobre 2025 avec tous les avantages rattachés à ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-357

Poste de commis à la bibliothèque / Embauche

Il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu d'entériner l'embauche de Madame Caroline Durocher au poste occasionnel de commis à la Bibliothèque municipale rétroactivement au 13 novembre 2025.

Que le salaire soit fixé à l'échelon 1 de la catégorie d'emploi de l'échelle salariale des employés col blanc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-358

Robot commercial – Complexe sportif / Achat

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de procéder à l'achat d'un robot commercial pour la piscine au complexe sportif, à A.S.I. Expert Aquatique, de Boisbriand, pour le prix de 3 296,82 \$, plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission numéro 157414 datée du 23 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-359

Piste de vélodrome – conception - construction / Adjudication de contrat

Considérant l'appel d'offres sur invitation n° AO / Loisir 202508.07 concernant la conception et la construction d'un vélodrome;

Considérant la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 23 septembre 2025 à 11 h;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées à déposer une soumission dans les délais requis avant 11 h, le 23 septembre 2025 :

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Nom de l'entreprise	Montant (excluant les taxes)
Vélosolutions Canada inc.	104 991,60\$
Flow Parc inc.	N'a pas soumissionné

Considérant qu'après une étude et analyse de la soumission reçue, celle-ci s'avère conforme;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le conseil accepte la soumission reçue;

Que le conseil octroie un contrat, conditionnellement à la signature d'un bail emphytéotique avec le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, à l'entreprise Vélosolutions Canada inc., le plus bas et le seul soumissionnaire, jugé conforme, pour l'exécution des travaux de conception et de construction d'un vélodrome conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 104 991,60 \$ plus les taxes;

Qu'une partie des dépenses soient financées avec le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Affaire nouvelle

Résolution 2025-11-360

Remplaçant(e) au maire au sein du comité de sécurité publique (CSP) / Nomination

Considérant que le maire siège au sein du comité de sécurité publique à titre de représentant de la Ville;

Considérant que le conseil juge opportun de désigner un élu afin d'agir à titre de remplaçant du maire au sein dudit comité en cas d'absence ou d'empêchement;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le conseil municipal nomme Sébastien Gaudreau à titre de remplaçant officiel du maire ou de la mairesse au sein du comité de sécurité publique;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Correspondances

Communication du maire

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Fin de la séance.

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

Sylvain Létourneau
Maire

Nancy Bernier
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2025-11-331 2025-11-332 2025-11-335 2025-11-336 2025-11-339
2025-11-340 2025-11-341 2025-11-347 2025-11-348 2025-11-350
2025-11-351 2025-11-352 2025-11-357 2025-11-358 2025-11-359

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe